



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-02015

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2022-02-10-00004 - 2022-02-23-RAA spécial-délégation signature FM à  
OC directeur intérim IFSI IFAS (3 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-02-10-00004

2022-02-23-RAA spécial-délégation signature FM  
à OC directeur intérim IFSI IFAS

*Direction*  
*Tél. : 02.47.23.33.41*  
*Fax : 02.47.23.33.04*  
*chic@chicacr.fr*

## **DÉCISION N° 2022 -22** **portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise - Château-Renault,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article D 714-12-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives relatif aux autorisations des Instituts de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de nomination de M. Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault en date du 26 décembre 2019,  
Vu la prolongation de la période d'absence de M. Dominique ARTHEMISE-GOSNET et afin de permettre la continuité pédagogique et administrative des Instituts,  
Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional N° 2020/10 en date du 4 février 2022 procédant à l'agrément de M. Olivier COULÉE en tant que Directeur par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise – Château-Renault,

**DECIDE :**

**Article 1er :** M. Olivier COULÉE, Directeur des soins de classe normale, Directeur par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants, bénéficie d'une délégation de signature pour :

- les ordres de missions des enseignants dans le cadre de leur mission d'enseignement,
- les conventions avec les intervenants l'IFSI,
- les devis de formation des élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers,
- les devis de formations préparatoire et continue,
- les demandes de subvention et les conventions de formation avec le Conseil Régional du Centre, ou des organismes prenant en charge des stagiaires de la formation professionnelle (Pôle Emploi, FONGECIF...),
- les conventions des étudiants cadres en stage pédagogique l'IFSI,
- les conventions de stage des apprenants en IFSI et en IFAS.

**Article 2 :** En l'absence de M. Olivier COULÉE, les documents à signer seront envoyés à M. MAZURIER, Directeur de l'établissement ou à sa représentante. Par délégation expresse, les documents relatifs aux conventions de stage et aux devis pourront être signés par Mme Carole MARQUENET, cadre de santé et formatrice. En l'absence de cette dernière, M. Olivier COULÉE, Directeur par intérim de l'IFSI - IFAS sera amené à signer ces documents.

**Article 3 :** La présente décision prend effet au 10 février 2022 et se substitue à toute décision antérieure relative au même objet. Elle peut être retirée en cas de changement de fonction de M. Olivier COULÉE,

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Trésorier Principal du CHIC ; elle sera rendue publique par affichage dans les locaux du CHIC et diffusée sur le site Intranet et Internet de l'établissement, ainsi que sur sur le site de l'Institut de formation.

A Amboise, le 10 février 2022

Vu et accepté

O. COULÉE

Le Directeur,

F. MAZURIER

Vu et accepté

C. MARQUENET

Destinataires : M. le Directeur  
M. le Trésorier Principal  
M. Olivier COULÉE  
Mme MARQUENET